

RAPPORT DE LA COMMISSION
chargée d'examiner l'objet suivant :

(14_POS_084) Postulat Grégory Devaud et consorts - Moins de bureaucratie dans les métiers de la terre

1. PREAMBULE

La commission s'est réunie le 10 novembre 2014, de 7h45 à 9h00, à la salle de conférence du DECS, à Lausanne. Elle était composée de MM. Laurent Chappuis, Régis Courdesse, Grégory Devaud, Olivier Epars, confirmé dans son rôle de Président-rapporteur, Hugues Gander, Philippe Germain et Mme Ginette Duvoisin.

Etaient également présents, MM. Philippe Leuba (Chef du DECS), Frédéric Brant (Chef du Service de l'agriculture, SAGR) et Mme Sophie Métraux qui a tenu les notes de séance (SGC)

2. POSITION DU POSTULANT

Le postulant explique ses motivations vis-à-vis du trop de paperasse demandé aux agriculteurs dans le cadre de PA 14-17, ceci dû en partie aux mesures en faveur de l'écologie qui induisent un accroissement des contrôles également.

Le postulant souhaite qu'une analyse complète, en collaboration avec tous les partenaires, tels que Prométerre, soit menée afin de mettre en lumière les possibilités de simplification visant à diminuer la charge administrative qui pèse sur les agriculteurs. Cette démarche pourrait en outre être utile à la prochaine Politique agricole. Le Directeur de l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG) a par ailleurs fait part de sa compréhension de la problématique et s'est dit ouvert à des solutions.

3. POSITION DU CONSEIL D'ETAT

MM Leuba et Brandt montrent à la commission une carte et un graphique (annexés) qui démontrent qu'un certain nombre de cantons n'ont pas encore sollicité les paiements « paysage » pour maintenir, voir augmenter l'argent pour l'agriculture. Vaud a fait tellement bien les choses que pour 2014 il a réussi à obtenir une vingtaine de millions de plus soit environ 8% de plus que pour 2013. Cet argent supplémentaire veut dire plus de formulaires à remplir pour l'obtenir, quel que soit le « pot » fédéral dont il provient.

4. DISCUSSION GENERALE

Des commissaires amènent des petites anecdotes des contrôles qui expliquent une partie du raz-le-bol qui peut parfois apparaître chez certains.

Le Conseiller d'Etat et le chef de service répondent que si le postulat est pris en considération, ils mettront à disposition des organisations privées (par exemple pour le Gruyère) le maximum d'informations qu'ils possèdent sur les exploitations vaudoises pour diminuer les questions et leur répétition lors des contrôles. Par contre ils ne pourront pas coordonner les contrôles qui sont faits par ces organisations car elles sont privées. Lors de la sortie du rapport sur PA 14-17, une information sur le terrain pourrait être envisagée afin d'expliquer ce qui est fait et éventuellement lancer une campagne pour que les gens fassent état de leurs problèmes. Un groupe de travail avec Prométerre

pourrait être envisagé aussi pour voir exactement où il serait possible d'alléger la charge bureaucratique.

5. VOTE DE LA COMMISSION

La commission recommande au Grand Conseil de prendre en considération ce postulat par à l'unanimité des membres présents, et de le renvoyer au Conseil d'Etat.

La Tour-de-Peilz, le 9 décembre 2014

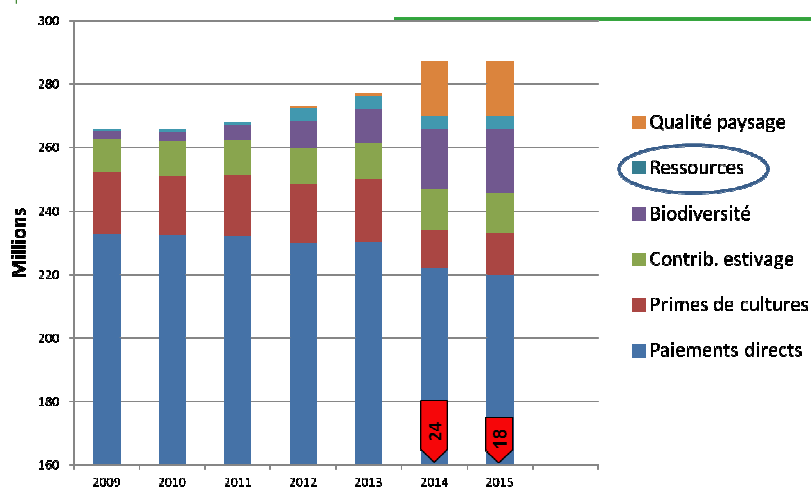
*Le rapporteur :
(Signé) Olivier Epars,*

Annexes :

- *documents présentés par le Conseil d'Etat au cours de la séance*



Adaptation PA 14-17

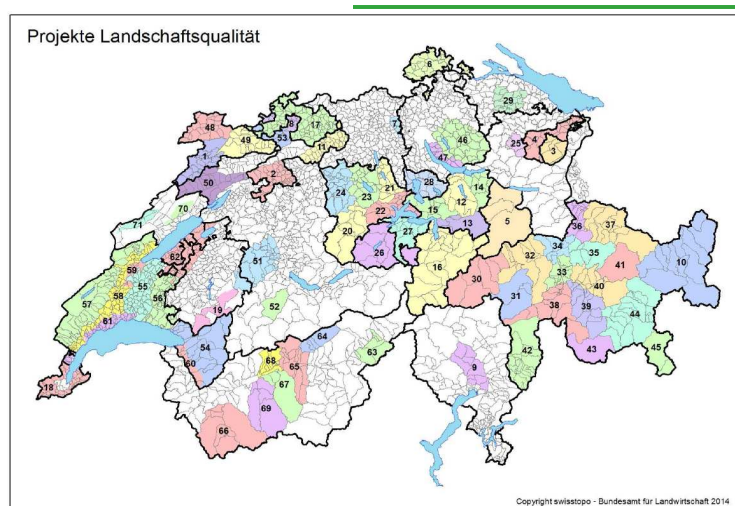


Département de l'économie et du sport - Service de l'agriculture

1



Projets de CQP validés par l'OFAG en 2014



Département de l'économie et du sport - Service de l'agriculture

2